

Image not found or type unknown



Partenariat commercial sarl/ae

Par **amelierose**, le **25/01/2011** à **15:43**

Bonjour, rnje suis auto entrepreneur, je voudrais commercialiser les produits de "SARL ", comme un agent co, mais "SARL" me demande d'encaisser les règlemts, lui reverser tels quels, et me propose de me verser ensuite % sur la vente (je derais lui faire une facture mensuelle de la com que je dois percevoir=30%)est ce légal? dois déclarer mon CA commevente de marchandisesou comme prestation de service (le taux et la base sont différents!). Merci de votre réponse, Cordialement